



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



CommuniquÃ©s 11.02.2014

Une demande centrale de curafutura est ainsi en bonne voie d'être satisfaite

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) suit la recommandation du Conseil national et décide de définir plus efficacement la compensation des risques entre assureurs-maladie et d'en ancrer le principe dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). curafutura se réjouit de cette décision. Cette question centrale pour ses membres a ainsi franchi un nouvel obstacle.

Pour curafutura, une compensation des risques efficace entre assureurs-maladie est d'une importance capitale. Il est donc normal que l'association salue le soutien exprimé par la CSSS-E envers les initiatives parlementaires 12.446 (PLR ☐ CN Ignazio Cassis) et 11.473 (PS ☐ CN Jacqueline Fehr).

L'affinement de la compensation des risques et son ancrage définitif dans la LAMal constituent un complément indispensable à la prime unique prescrite légalement et qui se fonde sur le principe de la solidarité. La modification décidée dorénavant par la CSSS-E octroie au Conseil fédéral la compétence de définir l'introduction de nouveaux indicateurs dans la compensation des risques comme par exemple avec l'introduction des groupes de coûts pharmaceutiques.

Le directeur de curafutura, Reto Dietschi, précise à cet égard: «L'introduction de nouveaux critères fiables signifiera que les conditions encadrant la concurrence entre assureurs reposeront sur une base saine. Ceci favorise une gestion innovante des prestations et des coûts en faveur des assurés.» Il poursuit: «Le soutien exprimé par la Commission de la santé publique du Conseil des Etats signifie que l'affinement de la compensation des risques entre dans la dernière ligne droite, ce qui atteste que notre système de santé peut être réformé, lorsque cela s'avère judicieux et adéquat.»

Contact pour les représentants des médias:

Dr Ignazio Cassis, conseiller national, président
Portable: 079 318 20 30, courriel: ignazio.cassis@parl.ch

Reto Dietschi, directeur
Ligne directe: 031 310 01 84, portable: 079 300 13 83,
courriel: reto.dietschi@curafutura.ch